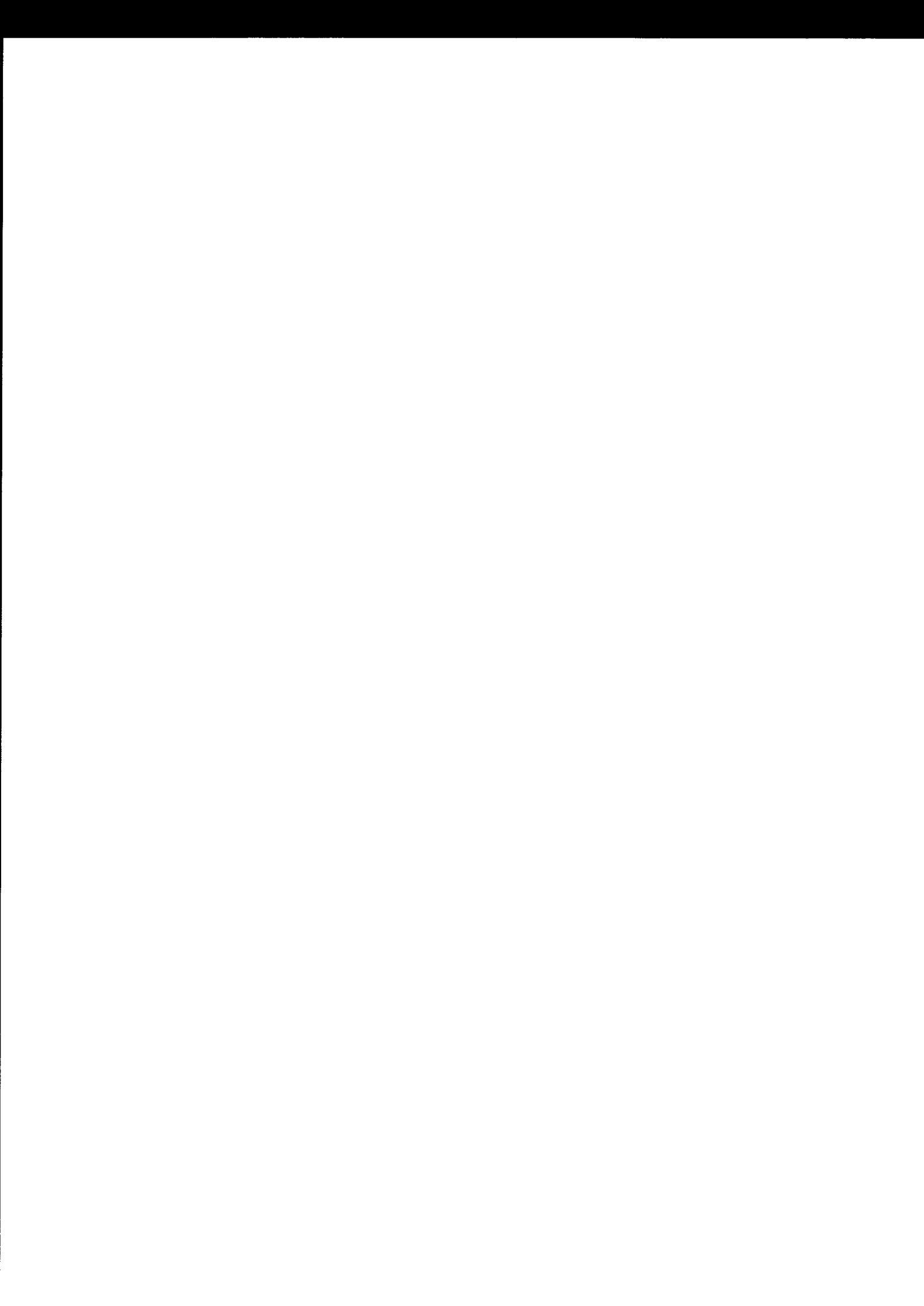


Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANGOULEME - 1601 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 14/11/2025 - 8145 - 2020 B 00469 - 887 792 513 - 2FG



2FG

Société par actions simplifiée

Au capital de 3.000 €

Siège social : 87 Avenue de la République Appt 1

SAINT-MICHEL (16470)

RCS ANGOULEME 887 792 513

EXERCICE CLOS LE 31/03/2025

=====

Bilan, Compte de résultat et annexe


=====

**COMPTES APPROUVES PAR DECISIONS DES ASSOCIES DU
30 SEPTEMBRE 2025**

LA PRESIDENTE

Madame Flora FERNANDES¹

Flora FERNANDES
Certifié conforme

✓ Certifié par  yousign

¹ En signature électronique conformément aux dispositions de l'article 1366 du Code civil via YOUSIGN

Désignation de l'entreprise		SAS 2FG		87 AVENUE DE LA REPUBLIQUE		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		APPT I		16470 ST MICHEL		Durée de l'exercice en nombre de mois *	
SIRET		8 8 7 7 9 2 5 1 3 0 0 0 1 2		Durée de l'exercice précédent *		12	
						12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31032025		31032024	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	2 015	030	2 015		
	Immobilisations financières* (1)	040	178 928	042		178 928	5 035
	Total I (5)	044	180 943	048	2 015	178 928	5 035
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	12 487	070		12 487	
		072	1 684	074		1 684	1 106
	Valeurs mobilières de placement	080	1 679	082		1 679	12 131
	Disponibilités	084	5 182	086		5 182	69 575
	Charges constatées d'avance *	092	864	094		864	
	Total II	096	21 897	098		21 897	82 811
	Total général (I + II)	110	202 839	112	2 015	200 824	87 846
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			3 000		3 000
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126			300		300
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132			5 259		16 625
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136			(14 853)		(11 366)
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
Total I	142			(6 294)		8 559	
Provisions pour risques et charges	154						
Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			155 563		51 758
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			7 533		216
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169) 2 081)	172			6 663		473
	Comptes courants d'associés	173			36 642		24 289
	Autres dettes	175			718		2 550
Produits constatés d'avance	174						
Total III	176			207 118		79 287	
Total général (I + II + III)	180			200 824		87 846	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	37 777	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	94 843	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	178 048	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS 2FG		Exercice N clos le 31032025		Exercice N-1 clos le 31032024		Néant <input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT COMPTABLE										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210						
	Production vendue { biens } dont export et livraisons { 215 } services * intracommunautaires { 217 }			214						
				218		12 405				
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222					
	Production immobilisée *			224						
	Subventions d'exploitation reçues			226						
Autres produits				230		613		24		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232		13 019		24		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234					
	Variation de stock (marchandises) *				236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240					
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242		10 058		5 607	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 684)				244		4 625		38	
	Rémunérations du personnel *				250		7 504		2 823	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				252		5 136		2 375	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI 255)				254				649	
	Dotations aux provisions				256					
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }				262		1		1	
Total des charges d'exploitation (II)				264		27 323		11 493		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270		(14 305)		(11 469)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280		253		108	
	Produits exceptionnels (IV)				290				382	
	Charges financières (V)				294		718		387	
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 } { Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D) 348 }				300		84			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)				306					
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310		(14 853)		(11 366)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						312		314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		606			
	Provisions non déductibles *				322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324					
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248				330		34			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)				251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997					
	Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989		Zone de revitalisation rurales (44. quinquies) 138				
		Bassins d'emploi a redynamiser (art. 44 duodécies) 991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdécies) 992		342				
ZFA NG (44 quaterdecies) 345		Investissements et souscriptions outre-mer 344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septidécies) 993						
Zone franche urbaine (44 octies A) 987		Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127		Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR) 181						
Créance due au report en arrière du déficit 346		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies) 655		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite 641		350				
dont divers { Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A) 643 } { Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D) 648 }				Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B) 645		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C) 647				
				Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G) 649		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) 990				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352		354	14 213	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				356					
	Déficits antérieurs reportables : * 11.366 dont imputés sur le résultat :							360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370		372	14 213	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : **SAS 2FG** Néant *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISE								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404	406	
	Autres	410		412		414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424	426	
	Constructions	430		432		434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444	446	
	Installations générales agencements divers	450		452		454	456	
	Matériel de transport	460		462		464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	2 015	472		474	476	2 015
Immobilisations financières		480	5 035	482	178 048	484	4 155	178 928
TOTAL		490	7 050	492	178 048	494	4 155	180 943

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
Fonds commercial		495		497		498	499
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514	516
	Constructions	520		522		524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544	546
	Matériel de transport	550		552		554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	2 015	562		564	566
TOTAL		570	2 015	572	572	574	576

III **PLUS-VALUES, MOINS-VALUES** (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif*	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme *	Long terme			
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧		
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.
 (1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS 2FG**Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)						982	11 366		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		982 bis				
Déficits imputés						983			
Déficits reportables						984	11 366		
Déficits de l'exercice						860	14 213		
Total des déficits restant à reporter						870	25 579		
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)						325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326			
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	400
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	966
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2033-E 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2FG		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01042024		et clos le : 31032025	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376	2	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	12 405	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	613	
TOTAL 1	106	13 019	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	223	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	8 574	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	1	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	8 797	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	4 221
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) Il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant

EXERCICE CLOS LE 31|10|3|20|2|5

N° SIRET 8|8|7|7|9|2|5|1|3|0|0|0|1|2

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2FG

ADRESSE (voie) 87 AVENUE DE LA REPUBLIQUE APPT 1

CODE POSTAL 16470 VILLE ST MICHEL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	300
TOTALISATION	905	2	TOTALISATION	906	300

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom de famille FERNANDES Prénom(s) Flora
 Nom d'usage % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 150
 Naissance : Date 22|10|1990 N° département 16 Commune ISLE ESPAGNAC Pays FRANCE
 Adresse : N° 10 Voie Résidence Les Gailledrats
 Code postal 16590 Commune BRIE Pays FRANCE

Titre (2) M Nom de famille FERNANDES Prénom(s) Gaël
 Nom d'usage % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 150
 Naissance : Date 18|12|1986 N° département 16 Commune ISLE ESPAGNAC Pays FRANCE
 Adresse : N° 87 Voie Avenue de la République
 Code postal 16470 Commune ST MICHEL Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2FG
Société par actions simplifiée
Au capital de 3.000 €
Siège social : 87 Avenue de la République Appt 1
SAINT-MICHEL (16470)
RCS ANGOULEME 887 792 513

(la « Société » ou « 2FG »)

EXTRAIT D'ACTE SOUS SEING PRIVE PORTANT DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2025

Les soussignés :

[...]

Ci-après dénommés ensemble les « **Associés** »,

Seuls et uniques associés de la Société, représentant la totalité des 300 actions composant le capital social et les droits de vote de la Société.

Agissant conformément aux dispositions de l'article 31 des statuts de la Société selon lequel les décisions collectives des associés peuvent résulter du consentement unanime de tous les associés exprimé dans un acte,

[...]

Les Associés ont pris à l'unanimité les décisions ci-après portant sur l'ordre du jour suivant

;

[...]

TROISIEME DECISION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2025)

Les Associés **décident** d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 mars 2025, soit 14.853,39 €, en totalité au compte « Report à nouveau ». Le compte « Report à nouveau » s'élève ainsi à la somme de -14.853,39 €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres seraient de -6.293,99 €.

Les Associés **constatent** que les capitaux propres de la Société deviennent inférieurs à la moitié du capital social et **prennent acte** qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, que les associés soient convoqués en assemblée générale extraordinaire dans les quatre (4) mois des présentes décisions à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, les Associés **prennent acte** que la Société n'a distribué aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

[...]

oOo

Pour extrait certifié conforme

La Présidente

Madame Flora FERNANDES¹

Flora FERNANDES
Certifié conforme
Certifié par  yousign

¹ En signature électronique conformément aux dispositions de l'article 1366 du Code civil via YOUSIGN